

## 1. Données du bien du patrimoine mondial

### 1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial

Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy

### 1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial

#### Etat(s) partie(s)

- France

#### Type de Bien

culturel

#### Numéro d'identification

229

#### Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

1983

### 1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (latitude/longitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy	48.694 / 6.183	0	0	0	1983
<b>Total (ha)</b>		<b>0</b>			

### 1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy - délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1983	11/10/1982	
Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy - délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1983 - détail	11/10/1982	

### 1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

- Bruno Favel

Chef du Département des affaires européennes et internationales, Président honoraire du Comité du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe

- Béatrice Boisson-Saint-Martin  
Ministère de la culture et de la communication  
Responsable du pôle patrimoine mondial UNESCO  
Département des affaires européennes et internationales

#### Commentaire

remplacer ces coordonnées par : Vincent Berjot, Directeur général des patrimoines, ministère de la Culture et de la communication, 182, rue Saint Honoré, 75033 Paris Cedex 01

### 1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

- Marie-agnès Sonrier  
DRAC Lorraine  
Conservatrice régionale des monuments historiques

#### Commentaire

Ajouter : Karine Ramana Direction du patrimoine Ville de Nancy 1, Place Stanislas 54035 Nancy Cedex  
Karine.Ramana@mairie-nancy.fr

### 1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

1. [Patrimonium-mundi.org](http://Patrimonium-mundi.org) : visitez les sites en panophotographies, des images sphériques immersives et interactives
2. [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)
3. [Nancy Patrimoine. \(Office de tourisme de Nancy\)](#)

#### Commentaire

lien 3 invalide Le remplacer par : <http://www.nancy-tourisme.fr/decouvrir/histoire-et-patrimoine/unesco/>

### 1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé

## 2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

### 2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

#### Commentaire

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle a été soumise le 1er février 2012 et doit être validée par le Comité du patrimoine mondial

### 2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit

(i)(iv)

### 2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère

critère (i) : Les places de Nancy composent un espace urbain monumental où les façades ordonnancées dues à Emmanuel Héré inspirées d'une première réalisation de Germain Boffrand, les grilles somptueuses qui ornent les angles ouverts dues à Jean Lamour, les fontaines de Neptune et d'Amphitrite dues au sculpteur Guibal, la fontaine de la place d'Alliance par Paul-Louis Cyfflé font de cet ensemble un indéniable chef-d'œuvre. critère (iv) : A côté d'une architecture de prestige, exaltant le souverain, avec ses arcs de triomphe, ses statues, ses fontaines, un exceptionnel programme d'espaces et de bâtiments publics, aussi bien administratifs, judiciaires, religieux que destinés aux arts, modèle les places de Nancy, exceptionnel témoignage de l'urbanisme du Siècle des Lumières.

### 2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée

### 2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

## 3. Facteurs affectant le bien

### 3.14. Autre facteurs

#### 3.14.1 - Autre(s) facteur(s)

### 3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

#### 3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact	Origine			
<b>3.1</b>	<b>Habitat et développement</b>					
3.1.2	Développement commercial	 	 			
<b>3.9</b>	<b>Autres activités humaines</b>					
3.9.2	Destruction délibérée du patrimoine		 			
<b>3.10</b>	<b>Changement climatique/problèmes météorologiques</b>					
3.10.1	Tempêtes		 			
<b>Légende</b>	 actuel	 potentiel	 négatif	 positif	 intérieure	 extérieure

### 3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

#### 3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

Aucun facteur est négatif et actuel.

### 3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

#### 3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

- Facteur 3.1.2 : le secteur sauvegardé permet un développement commercial maîtrisé dans les limites du bien. - Facteur 3.9.2 destruction délibérée : le 19 mars 2013, 6 arbres ont été abattus sur la Place d'Alliance durant une manifestation d'employés de l'Office national des forêts, qui s'est engagé à les replanter. - Facteur 3.10.1 Tempêtes : l'orage du 22 mai 2012 a entraîné des dommages légers sur quelques bâtiments, réfection prise en charge par l'Etat et la Ville

## 4. Protection, gestion et suivi du bien

### 4.1. Limites et zones tampons

#### 4.1.1 - Statut de la zone tampon

Il n'y a pas de zone tampon, et cela constitue un manque

#### 4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

#### 4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Le bien **ne possède pas de zone tampon** au moment de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

#### 4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

#### 4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Le bien **ne possède pas** de zones tampons au moment de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

#### 4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

Les places de Nancy sont situées en secteur sauvegardé. Une zone tampon sera proposée sur les bases du secteur sauvegardé étendu, une fois que la révision de ce dernier sera approuvée.

## 4.2. Mesures de protection

### 4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

**Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.**

#### Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Saturday, November 5, 2005

#### • Question 6.02

Les trois places sont protégées au titre des Monuments Historiques (classements intervenus entre 1923 et 1950, listés dans le dossier initial).

La protection au titre des Monuments historiques s'applique à un immeuble dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public. C'est une servitude d'utilité publique (loi de 1913 reprise dans le Code du patrimoine) qui permet de contrôler la conservation du bâti. Elle comporte deux niveaux de protection : le classement, qui exige un accord de l'Etat pour tous travaux ou modification sur l'immeuble; et l'inscription, qui exige une information des services de l'Etat pour toute modification. Aux abords des monuments historiques (rayon de 500m autour du monument), toute modification du bâti et du non bâti est soumise à l'avis de l'architecte des bâtiments de France

Elles sont englobées dans un Secteur Sauvegardé qui préserve la "ville ancienne" et la "ville neuve" constituant le centre historique (créé en 1976, il a été approuvé officiellement en 1976 et couvre 132 hectares).

Le Secteur sauvegardé, est une mesure législative à l'initiative de l'Etat (loi de 1962 intégrée aujourd'hui au Code de l'urbanisme), qui vise à la conservation et à la mise en valeur d'ensemble bâti et non bâti et s'applique aux ensembles urbains d'intérêt majeur. Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur élaboré dans ce cadre, étayé par des études approfondies, est un document d'urbanisme qui se substitue à tout document antérieur. Tous les projets de travaux, y compris les travaux d'amélioration et d'aménagement intérieur, sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France

### 4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

### 4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial sont adaptées et constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

#### 4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon constituent une base **appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien

#### 4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées?

On dispose d'excellentes capacités / ressources pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

#### 4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection

Le périmètre révisé du secteur sauvegardé sera proposé comme zone tampon du bien une fois que celui-ci aura été approuvé.

### 4.3. Système de gestion / Plan de gestion

#### 4.3.1 - Système de gestion

**Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) :**  
Lors du premier cycle du Rapport périodique il a été fait mention de la révision d'un plan de gestion pour 2006. Si ce plan de gestion est en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir 2 exemplaires en format papier et en version électronique au CPM. La soumission devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM. Nous vous remercions de votre coopération. Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.

#### Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Saturday, November 5, 2005

##### • Question 5.02

Un comité directeur du patrimoine mondial ou un comité de gestion similaire a été constitué pour superviser la gestion du site

##### • Question 5.03

**Date de constitution :** 1995

**Rôle :** Conseil auprès de la municipalité médiation entre les gestionnaires et les habitants. Il est constitué d'experts - historiens, architectes et urbanistes, représentants des différentes instances nationale et municipales ayant compétence dans les gestion des trois places.

**Mission :** Fédérer toutes les compétences locales pour une réflexion et des propositions sur la restauration, la mise en valeur et la gestion du site et de son environnement.

**Statut Juridique ou officiel :** formal

##### • Question 5.05

Principales caractéristiques du système de gestion d'ensemble du site

- Gestion par l'Etat partie
- Gestion dans le cadre d'une législation de protection
- Gestion par accord contractuel entre l'Etat partie et un tiers

- Autre système de gestion en vigueur

#### 4.3.2 - Documents pour la gestion

##### Commentaire

Le secteur sauvegardé de Nancy entre en révision en 2013 avec le recrutement d'un chargé d'étude.

#### 4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?

Il y a une **coordination excellente** entre toutes les entités/ tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien

#### 4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?

Le système/plan de gestion n'est que **partiellement adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

#### 4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système de gestion **est totalement appliqué** et contrôlé

#### 4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel et la **plupart ou la totalité des activités** sont mises en œuvre et contrôlées

#### 4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales / municipales	Excellente
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Excellente
Chercheurs	Moyenne
Industrie touristique	Moyenne
Industrie	Faible

#### 4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les communautés locales **participent directement** à toutes les décisions pertinentes concernant la gestion, par exemple la gestion

#### 4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les populations autochtones et traditionnelles **contribuent directement à certaines décisions** concernant la gestion, mais leur participation active pourrait être améliorée

#### 4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon

et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?

Il n'y a pas ou peu de contacts avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon

**4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation**

La concertation entre la ville de Nancy, la région et les services de l'Etat se fait essentiellement sur les travaux de restauration qui sont financés en commun.

**4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique**

**4.4. Ressources financières et humaines**

**4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)**

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	0%
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Gouvernemental (national / fédéral)	33%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	33%
Gouvernemental (Local / municipal)	34%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	0%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	0%
Autres subventions	0%

**4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)**

**4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?**

Le budget dont on dispose est suffisant mais un financement supplémentaire permettrait de mener une gestion plus efficace au niveau des meilleures pratiques internationales

**4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?**

Les sources actuelles de financement sont assurées à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

**4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?**

Il existe certains avantages économiques pour les communautés locales

**4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?**

Il y a suffisamment d'équipement et d'installations

**4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?**

L'équipement et les installations sont bien entretenus

**4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure**

Le financement des opérations de restauration et de conservation se fait en pleine concertation entre les trois partenaires : Etat, conseil régional de Lorraine et ville de Nancy. Il reste encore d'importants travaux à mener (voir commentaire 5.4)

**4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)**

Plein temps	100%
Temps partiel	0%

**4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)**

Permanentes	100%
Saisonnnières	0%

**4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)**

Payées	100%
Bénévoles	0%

**4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?**

Les ressources humaines sont adaptées aux besoins de la gestion

**4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes**

Recherche et suivi	Bonne
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Bonne
Education	Bonne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Bonne
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

**4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées**

Recherche et suivi	Bonne
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Bonne
Education	Bonne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Bonne
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Bonne

Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

#### 4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan de développement est en place et **partiellement mis en œuvre**; certaines compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement, **mais le travail technique est effectué pour l'essentiel par du personnel extérieur**

#### 4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

### 4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

#### 4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante**

#### 4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a une **recherche considérable**, mais elle **n'est pas dirigée** vers les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle

#### 4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont largement diffusés** auprès d'audiences locales, nationales et internationales

#### 4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

D'importantes campagnes de restauration ont été menées depuis 2013. A cette occasion, plusieurs études d'inventaire du bâti et du patrimoine archéologique ont été menées, qui n'ont pas été publiées mais sont à la disposition du public sur demande. Dans le cadre de la révision du secteur sauvegardé, des fiches à l'immeuble seront également revues, contribuant à une meilleure connaissance du bâti.

#### 4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

### 4.6. Education, information et sensibilisation

#### 4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

Dans **beaucoup d'emplacements** et facilement visible par les visiteurs

#### 4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de

### l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Excellente
Groupes autochtones locaux	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Moyenne
Organisateurs de voyages	Moyenne
Entreprises et Industries locales	Sans objet

#### 4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il existe un programme **planifié et efficace** d'éducation et de sensibilisation qui contribue à la protection du bien du patrimoine mondial

#### 4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une **incidence importante** sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation

#### 4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

Il y a une présentation et une **interprétation excellentes** de la valeur universelle exceptionnelle du bien

#### 4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

Centre d'accueil des visiteurs	Appropriée
Musée de site	Non nécessaire
Guichets d'information	Appropriée
Visites guidées	Excellente
Sentiers / itinéraires	Excellente
Matériaux d'information	Appropriée
Transports prévus	Appropriée
Autres	Non nécessaire

#### 4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

L'inscription au patrimoine mondial est systématiquement rappelée sur les supports de communication touristique. L'emblème est visible sur l'Hôtel de ville, l'arc Héré, l'Hémicycle et la place d'Alliance, ainsi que sur des panneaux routiers aux entrées de la ville. Des visites effectuées en plusieurs langues par des guides conférenciers mentionnent l'inscription.

### 4.7. Gestion des visiteurs

#### 4.7.1 - Tendance du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.

L'année dernière	Faible augmentation
------------------	---------------------

Il y a deux ans	Faible augmentation
Il y a trois ans	Faible augmentation
Il y a quatre ans	Faible augmentation
Il y a cinq ans	Faible augmentation

Industrie	Absent
Groupes autochtones locaux	Sans objet

#### 4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

La mise en œuvre est en cours

#### 4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial

La définition de la zone tampon est en cours et sera proposée dès que la révision du secteur sauvegardé sera achevée.

#### 4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi

#### 4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion

##### 4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)

cf question 5.2

#### 4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation

Industrie touristique
-----------------------

#### 4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs

#### 4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est **géré efficacement** et n'affecte pas sa valeur universelle exceptionnelle

#### 4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?

Il y a une **excellente coopération** entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour enrichir l'appréciation des visiteurs et présenter les valeurs du bien du patrimoine mondial

#### 4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Les droits d'entrées ne sont pas collectés

#### 4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs

#### 4.8. Suivi

##### 4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme général intégré de suivi** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle

##### 4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** pour définir et contrôler les indicateurs clés servant à mesurer son état de conservation

##### 4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Excellente
Communautés locales / municipales	Excellente
Chercheurs	Moyenne
ONGs	Moyenne

## 5. Résumé et Conclusions

### 5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

#### 5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

Aucun facteur est négatif et actuel.

### 5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

#### 5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

4.1 Limites et zones tampons					
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
4.1.1	<b>Il n'y a pas de zone tampon, et cela constitue un manque</b>	Une zone tampon sera proposée dès que la révision du secteur sauvegardé sera achevée	en cours	Ville de Nancy et Etat	.
4.3 Système de gestion / Plan de gestion					
4.3.10	<b>Il n'y a pas de contacts avec le secteur industriel concernant la gestion du bien</b>	Les commerçants et acteurs économiques sont associés à la révision du secteur sauvegardé qu'ils ont souhaitée et qui inclura désormais l'avenue Saint Georges.	en cours	Ville de Nancy et Etat	.

### 5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

#### 5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

#### 5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

#### 5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

#### 5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

### 5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

#### 5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

Des restaurations importantes ont eu lieu depuis 2005, d'autres sont en cours : - Restauration complète du sol de la Place Stanislas, façades en cours - Restauration du Tribunal et du Pavillon Héré sur la place de la Carrière Des travaux seront à faire dans les années à venir pour poursuivre les interventions.

### 6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

#### 6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Très positif
Recherche et suivi	Très positif
Efficacité de la gestion	Très positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Positif
Reconnaissance	Très positif
Éducation	Très positif
Aménagement d'infrastructures	Positif
Financement du bien	Positif
Coopération internationale	Pas d'effet
Support politique pour la conservation	Positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Pas d'effet
Activités de groupes de pression	Pas d'effet
Coordination institutionnelle	Pas d'effet
Sécurité	Pas d'effet
Autre (veuillez préciser)	Sans objet

#### 6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

La commune sait utiliser la renommée de l'UNESCO pour mettre en valeur cet ensemble. Outre une forte augmentation

de la fréquentation touristique, l'inscription a contribué à une prise de conscience du patrimoine nancéien par les habitants et les acteurs économiques.

#### 6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site

#### 6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

oui

#### 6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

#### 6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Très faible
Représentant de l'État partie	Bon
Organisation consultative	Très faible

#### 6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La plus grande partie de l'information requise était accessible

#### 6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

La Convention du patrimoine mondial
Le concept de valeur universelle exceptionnelle
La valeur universelle exceptionnelle du bien
Le concept d'intégrité et/ou d'authenticité
L'intégrité et/ou l'authenticité du bien
La gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle

#### 6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Excellent
Etat partie	Excellent
Gestionnaires des sites	Excellent
Organisation consultative	Aucun

#### 6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

##### • Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

Raison de la mise à jour : La déclaration de valeur universelle exceptionnelle a été soumise le 1er février 2012 et doit être validée par le Comité du patrimoine mondial

#### 6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques